

Peu après la mort du duc Richard Sans Peur, les vilains et les serfs, ceux des bocages et ceux des plaines, se rassemblèrent par vingt, par trente, par cent, et tinrent ensemble maints *parlements* (conférences). « Les seigneurs, se disaient-ils, ne nous font que du mal : avec eux nous n'avons ni gain ni profit de nos labeurs. Chaque jour on nous prend nos bêtes pour les corvées et les services; puis ce sont les *justices* vieilles et nouvelles, des plaids et des procès sans fin, plaids de monnaies, plaids de marchés, plaids de routes, plaids de forêts, plaids de moutures, plaids d'hommages. Il y a tant de prévôts et de baillis, que nous n'avons pas une heure de paix; tous les jours ils nous courent sus, prennent nos meubles et nous chassent de nos terres. Il n'est nulle garantie pour nous contre les seigneurs et leurs sergents, et nul pacte ne tient avec eux. — Pourquoi nous laisser ainsi traiter, et ne pas nous tirer de peine? Ne sommes-nous pas des hommes comme eux? C'est du cœur seulement qu'il nous faut. — Lions-nous donc ensemble par un serment, jurons de nous soutenir l'un l'autre; et, s'ils veulent nous faire la guerre, n'avons-nous pas, pour un chevalier, trente et quarante paysans, jeunes, dispos, et propres à combattre à coups de massue, à coups d'épieu, à coups de flèche, à coups de hache ou à coups de pierre, faute d'autres armes? — Sachons résister aux chevaliers, et nous serons libres de couper des arbres, de courir le gibier, de pêcher à notre guise, et nous ferons notre volonté sur l'eau, dans les champs et dans les bois. »

Mais avant que la révolte eût éclaté, les chefs de la conspiration furent saisis, suppliciés, et le mouvement des campagnes fut étouffé.

Vingt-sept ans après la conjuration des vilains de Normandie (1024), les paysans bretons se soulevèrent en masse contre leurs seigneurs pendant la minorité du duc Alain ou Allan III, fils de Goeffroi; ils tuèrent beaucoup de nobles hommes, et incendièrent un grand nombre de châteaux. Cette multitude à demi nue et mal

armée fut enfin dispersée par les chevaliers couverts de casques de fer, de hauberts et de chausses de mailles; mais les paysans bretons ne reprirent le joug qu'après une lutte acharnée et une grande effusion de sang. Ici, la guerre avait eu lieu, non plus comme en Normandie, entre des races, mais entre des castes diverses. C'est le premier événement de ce genre que nous connaissions chez les peuples kimriques au moyen âge, mais il y avait eu des faits analogues chez les Gaëls d'Irlande.

Ce n'était pas seulement dans les campagnes qu'éclataient des soulèvements : en 1024, les Cambrésiens s'insurgèrent contre leur évêque, expulsèrent ou emprisonnèrent les chanoines et les clercs qui les opprimaient. Une armée impériale vint rétablir violemment la suzeraineté de l'évêque.

Pendant ce temps, le roi Robert végétait obscurément dans sa petite cour monacale, persécuté par sa femme, dont il était l'esclave craintif. Il mourut le 20 juillet 1031, après avoir quelques années auparavant (1024) manqué, par son inertie, l'occasion de disputer aux Germaines la Lorraine et même l'Italie qui s'offraient à le prendre pour roi.

III

Robert eut pour successeur son fils Henri, qu'il avait associé à la couronne en 1027, du consentement des grands et des évêques; mais la reine Constance, qui ne songeait qu'à mal faire, alluma la guerre civile pour renverser Henri au profit de son autre fils, Robert duc de Bourgogne. Le duc de Normandie, Robert le Diable, qui avait succédé à son frère Richard III, qu'on le soupçonnait même d'avoir empoisonné, secourut son suzerain; le parti de la reine fut obligé

de la religion, se réunir en conciles et en synodes, où l'on apporta solennellement une quantité prodigieuse de châsses contenant de saintes reliques. On publia dans tous les diocèses que les prélats et les seigneurs du royaume tiendraient des assemblées pour le rétablissement de la paix générale et la conservation de la foi. Grands et petits accueillirent avec joie cette nouvelle, et attendirent les décrets des pasteurs de l'Église avec la résolution de s'y soumettre, comme si Dieu lui-même eût fait entendre sa voix sur la terre; car le souvenir des infortunes récentes, et la crainte d'être privés de l'abondance que promettait l'aspect riant des campagnes, avaient subjugué tous les cœurs (1034). »

Tous les conciles provinciaux décidèrent la réforme des abus et l'observation d'une paix inviolable. Il fut prescrit à tout particulier, clerc ou laïque, de sortir sans armes, toute sécurité étant garantie à chacun, quelle qu'eût été sa conduite antérieure, et toutes représailles étant défendues pour les faits passés. On arrêta que quiconque ravirait le bien d'autrui serait dépouillé du sien propre ou condamné aux peines corporelles les plus rigoureuses. On défendit surtout d'exercer aucune voie de fait contre les gens qui voyageaient dans la compagnie d'un prêtre, d'un moine, d'un clerc ou d'une femme. Le droit d'asile, sacré en tout autre cas, fut interdit au sacrilège qui violerait les lois relatives au maintien de la paix; se réfugiait-il au pied de l'autel, il en devait être arraché pour subir son châtiment. La promulgation de ces actes synodaux excita un enthousiasme universel. Dans plusieurs assemblées, les évêques, levant au ciel leur crosse épiscopale, et le reste des assistants, étendant les mains vers le Seigneur, s'écrièrent d'une commune voix : *Pax! pax! pax!* (paix!) en signe du pacte *éternel* qu'ils venaient de conclure avec Dieu. Il fut convenu qu'après cinq ans révolus, « la Paix de Dieu » serait confirmée dans la même forme par de nouveaux conciles.

Cependant les heureux fruits de la Paix de Dieu ne tardèrent pas à se corrompre. Les seigneurs qui l'avaient jurée, les grands

« de l'un et de l'autre ordre » (ecclésiastique et laïque), retournèrent bientôt à leurs rapines, à leurs excès de tout genre, et furent imités par les classes inférieures, malgré les remontrances de plusieurs saints personnages, entre autres du célèbre Odilon, abbé de Cluni.

Aussi, cinq ans après, ceux qui avaient institué la Paix de Dieu comprirent qu'il fallait moins exiger pour obtenir un succès plus durable. En 1041, les conciles provinciaux remplacèrent la Paix de Dieu par la Trêve de Dieu. Ils restreignirent l'interdiction des voies de fait à l'intervalle du mercredi soir au lundi matin, plus, les jours de grande fête et tout l'Avent et tout le Carême, laissant ainsi à la guerre sa part. Les violateurs de la Trêve de Dieu devaient être bannis ou obligés de se racheter par une grosse amende.

La royauté capétienne paraissait près de s'affaïsser comme avait fait la royauté carolingienne. Les ducs de Normandie prédominaient sur les rois capétiens, comme les ducs de France avaient prédominé sur les rois carolingiens.

Les comtes de Chartres, vassaux de l'ancien duché de France, essayaient de prendre la position qu'avaient eue autrefois les ducs de France. Ils étaient très puissants et possédaient Blois, Tours, Troies, Châlons et Meaux; mais Eudes II, comte de Chartres et de Champagne, se perdit dans l'entreprise de se faire roi de Bourgogne à la mort du roi Raoul le Fainéant, son oncle maternel. Raoul avait légué son vain titre de roi à l'empereur allemand Conrad de Francanie. Le comte Eudes périt les armes à la main, en disputant à l'empereur la couronne de Bourgogne et même la couronne d'Italie (1037).

La prépondérance des comtes de Chartres ne survécut pas à Eudes II, et le premier rang parmi les vassaux de l'ancien duché de France passa aux comtes d'Anjou.

Le royaume de Bourgogne fut annexé à l'Empire, et toute la Gaule orientale, depuis les bouches du Rhin et de l'Escaut jusqu'aux bouches du Rhône et aux Alpes Maritimes, fut ainsi vassale des empe-

reurs allemands. La couronne impériale, jusqu'à l'abolition de l'Empire, à la suite des guerres de la Révolution française, ne sortit plus des mains des Allemands, qui prétendaient avoir hérité de la suprématie des Romains, et qui nommaient leur Empire le Saint-Empire romain. Les Italiens avaient tâché en vain de disputer la couronne impériale aux Allemands, et avaient été obligés de subir la suprématie des empereurs d'Allemagne, qui continuaient à venir se faire couronner à Rome.

Les Italiens ne purent point alors établir l'indépendance ni l'unité de leur nation, qui ne devaient se fonder que de nos jours; mais ils ne tardèrent pas à établir diverses républiques qui ne reconnaissaient l'Empire que de nom, et qui devinrent très florissantes par les beaux-arts, le commerce et la navigation, et qui rappelèrent la splendeur des anciennes républiques de la Grèce. La force réelle des empereurs allemands, chefs électifs d'une fédération de princes très peu dociles à leurs suzerains, n'était pas en rapport avec l'étendue de leur domination. Très peu obéis en Italie, ils eurent encore moins d'autorité effective sur le royaume de Bourgogne. Le pouvoir réel y resta entre les mains des principaux comtes, chacun chez lui.

Quelques années après l'annexion du royaume de Bourgogne à l'Empire, le roi Henri de France, comme l'avait fait autrefois son père, manqua l'occasion de reprendre le royaume de Lorraine sur les Allemands, et, malgré les conseils des seigneurs et des évêques de France, ne répondit point à l'appel des seigneurs lorrains qui lui offraient de quitter l'empereur pour lui (1046).

La Trêve de Dieu rendait les guerres moins cruelles, mais ne les empêchait pas. La Normandie était à son tour en grand trouble. Le duc Robert le Diable était mort en revenant d'un pèlerinage à la Terre sainte, qu'il avait entrepris sans doute par remords d'avoir fait mourir son frère en trahison (1035). Les pèlerinages à Jérusalem étaient devenus très à la mode en Occident, et il semblait que les fatigues et les dangers de ce long voyage excitassent plutôt que d'effrayer les

pèlerins. On voyait partir pour la Terre sainte grands et petits, et jusqu'aux femmes.

Les barons normands, comme ils l'avaient promis à Robert le Diable avant son départ, reconnurent pour duc son fils bâtard Guillaume, encore enfant. Robert l'avait eu d'une jeune fille de Falaise, appelée Arlette, dont il s'était épris un jour en la voyant laver du linge à une fontaine, au pied du rocher sur lequel s'élève le château de Falaise. Ce Guillaume le Bâtard devait être un jour Guillaume le Conquérant. Mais ses barons ne lui gardèrent pas longtemps leur foi. Les seigneurs normands avaient pris les coutumes des seigneurs français, et ils guerroyaient sans cesse entre eux et contre leur prince. Le roi Henri, à qui Robert le Diable avait autrefois porté secours, secourut à son tour Guillaume contre un de ses parents qui lui disputait le duché (1046-1047).

Le jeune duc Guillaume fit preuve de grand courage et de grande capacité dans ces guerres, et parvint à rasseoir fortement son autorité. Il reprit Alençon et Domfront sur le comte d'Anjou, qui avait profité des discordes des Normands pour entamer la Normandie, et qui avait eu quelque temps la prépondérance dans tout l'ouest de la France (1048). Le roi Henri, excité par le comte d'Anjou, se brouilla sans raison avec Guillaume, et voulut l'abattre après l'avoir aidé à s'élever. Les grands de France suivirent le roi contre les Normands, que tous leurs voisins jalousaient; mais cette coalition ne réussit pas. Le roi ne montra qu'inconsistance et impéritie, et fut enfin battu, au bord de la rivière de Dive, par le duc Guillaume. On fit la paix, et le profit en fut pour les Normands, qui gardèrent sur le comté du Maine une suzeraineté qu'ils avaient enlevée aux Angevins (1055 à 1059). Le duc Guillaume acquit par là grande renommée.

Ce n'était pas le duc seul, mais les Normands qui étaient partout en renom. Les Normands chrétiens de France avaient recommencé les courses lointaines de leurs pères, les Normands païens. Durant la première partie de ce siècle, ils avaient fait de brillantes expéditions

de se soumettre, et Constance mourut peu de temps après (1032).

Robert de Normandie se paya de ses services en se faisant céder par le jeune roi la suzeraineté sur le comté du Vexin, dont le chef-lieu était Pontoise, et il avança ainsi la frontière de la Normandie jusqu'à la rivière d'Oise, à sept lieues de Paris seulement.

L'Occident était frappé en ce moment de fléaux atmosphériques bien plus cruels encore que les guerres féodales. « Vers ce temps-là, raconte Glaber, la famine désola l'univers, et le genre humain sembla menacé d'une destruction prochaine. La température était si contraire qu'on ne trouvait plus de saison favorable pour cultiver la terre, et des pluies continuelles inondèrent tellement les campagnes, que, durant trois années (1030-1032), les sillons ne purent recevoir la semence. Dans le peu de champs qu'on était parvenu à ensemer, le grain, réduit en farine, ne rendait pas le sixième de son produit ordinaire. Cette plaie fatale, qui avait d'abord frappé la Grèce et l'Italie, s'étendit de là sur la Gaule et l'Angleterre. Tous les hommes en ressentirent également les atteintes : les grands, les gens de moyenne condition et les pauvres, tous avaient la pâleur sur le front et la faim sur les lèvres, car la violence farouche des grands cédait enfin à la disette commune. Quiconque avait quelque denrée à vendre en pouvait demander le prix le plus excessif : il était sûr d'être pris au mot. Le boisseau de grain coûtait presque partout soixante sous, et même, en quelques lieux, jusques à quatre-vingt-dix sous (sous d'argent). On vit les hommes, après avoir dévoré les bêtes et les oiseaux des champs, se résoudre à ronger des cadavres... On mangeait l'écorce des arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des ruisseaux, afin d'échapper à la mort... La faim renouvela ces horribles exemples, si rares dans l'histoire, où les hommes dévorèrent la chair des hommes : le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de furieux affamés qui se partageaient ses membres; d'autres présentaient à des enfants un œuf ou une pomme pour les attirer à l'écart, et les « immolaient à leur ventre ».

La multitude des morts ne permettait pas de leur donner à tous la sépulture, et les loups, attirés par l'odeur des cadavres, venaient se repaître de ces débris humains. Alors des hommes, « pleins de la grâce de Dieu », creusèrent dans quelques endroits des fosses appelées *charniers*, où l'on entassa pêle-mêle cinq cents morts et plus. Les carrefours, les fossés des champs servirent aussi de cimetières.

On croyait que l'ordre des saisons et les lois de la nature étaient retombés dans le chaos, et l'on pensa que, cette fois, la fin du monde approchait véritablement. « Cependant, poursuit Glaber, en l'an 1000 de la Passion du Christ (1033), qui suivit ces années de désolation et de misère, la miséricorde du Seigneur ayant tari la source des pluies et dissipé les nuages, le ciel commença de s'éclaircir, le souffle des vents devint plus propice, et les maux de la terre prirent fin. »

Les esprits étaient abattus par tant de souffrances : cette société désordonnée et sanguinaire se croyait frappée du courroux céleste, et les plus superbes têtes se courbèrent, lorsque le clergé, comme saisi d'une inspiration divine, se mit à prêcher la paix et la pénitence au nom du Seigneur. Les évêques du duché de Bourgogne, dès le temps de la mort du roi Robert (1031), « ne relevant plus d'aucune autorité », se lièrent eux-mêmes, ainsi que tous les hommes de leur pays, par le serment d'observer la paix et la justice, « Béraud de Soissons, Guarin de Beauvais, et d'autres évêques de France, dit le chroniqueur Baudri de Cambrai, voyant que, par l'impuissance (*imbecillitas*) du roi et les péchés du peuple, le royaume s'en allait à sa ruine, imitèrent les prélats de Bourgogne, en s'efforçant de soumettre tous les hommes de France au serment ou à l'anathème. » Le Midi suivit cet exemple. « On vit en Aquitaine, dit Glaber, puis dans les provinces de Lyon, d'Arles, et dans tout le reste du royaume de Bourgogne, et enfin dans toute la France, les évêques, les abbés et des personnes de tout rang, dévouées au bien